



Les Coteaux

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La Municipalité des Coteaux procédera à des travaux de sécurisation temporaires du muret aux abords du parc Wilson, parallèlement aux démarches entreprises auprès du MELCCFP pour la réfection permanente de l'infrastructure

Les Coteaux, le 5 juin 2024 – La Municipalité des Coteaux annonce la mise en œuvre de travaux temporaires d'entretien et de sécurisation du muret du parc Wilson du 10 au 14 juin 2024. Ces travaux visent à assurer la sécurité des usagers pendant que des démarches sont en cours auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour un réaménagement permanent de la berge.

Travaux de sécurisation du 10 au 14 juin

Des travaux temporaires seront réalisés pour sécuriser le muret du parc Wilson entre le 10 et le 14 juin 2024. Durant cette période, le parc sera inaccessible au public afin de permettre la réalisation des travaux en toute sécurité. Ces mesures incluent le recouvrement en bois du muret existant de même que l'installation d'un quai flottant en bois avec une descente progressive. Ces travaux temporaires visent à garantir la sécurité et l'accessibilité du site pour les usagers jusqu'à ce que la solution permanente soit mise en place.

Démarches en cours auprès du MELCCFP pour le réaménagement permanent de la berge

Parallèlement aux travaux temporaires, la Municipalité poursuit ses démarches auprès du MELCCFP pour le réaménagement permanent de la berge du parc Wilson. Une pente douce d'enrochement a été identifiée comme la seule option durable et éligible à une subvention, en conformité avec les réglementations du MELCCFP. En regard des informations transmises par le ministère, la réfection de la bande riveraine doit se faire dans le plus grand respect de la nature et de la faune. Puisque le parc ne présente pas d'obstacle important, le ministère préconise un réaménagement qui proposera une naturalisation de la berge. Le projet pourrait bénéficier d'un financement via le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH), lequel vise à restaurer et créer de nouvelles superficies de milieux humides et hydriques fonctionnels et pérennes. Le maire Sylvain Brazeau précise : « *En réalisant ces travaux temporaires, nous nous assurons que le parc Wilson demeure accessible et sécurisé pour tous. En parallèle, notre démarche auprès du MELCCFP pour un réaménagement permanent de la berge reflète notre engagement à respecter les normes gouvernementales tout en favorisant le rétablissement de la dynamique écologique de l'endroit. Nous sommes déterminés à protéger notre environnement tout en garantissant la sécurité et le bien-être de nos résidents* ».

Ce projet dont la réalisation doit être achevée d'ici la fin de 2028 requiert des autorisations ministérielles et devra franchir plusieurs étapes * :

Étapes	Échéance
Mandat à une firme d'ingénierie pour l'analyse et le développement des concepts	Printemps 2024
Développement des concepts, analyse et choix d'un scénario avec estimations préliminaires	Été 2024
Dépôt dans le cadre du PRCMHH — Volet 2 pour la réalisation des travaux	Automne 2024
Attente de l'autorisation du ministère (exonération si obtention de la subvention du PRCMHH)	2025
Mandat à une firme d'ingénierie pour les plans et devis et la demande au ministère de l'Environnement	2025
Élaboration des plans et devis	2025
Appel d'offres pour la réalisation des travaux	2026
Octroi de contrat à un entrepreneur	2026
Travaux	2027/2028

* Cet échéancier est préliminaire et peut être assujéti à des changements

Rappel des étapes franchies relativement à la régularisation du titre de propriété

Rappelons que la Municipalité des Coteaux est propriétaire du lot depuis mars 2024. La régularisation des titres a pris plusieurs années, en grande partie à cause de l'existence d'un bail emphytéotique. Auparavant propriété de la MRC Vaudreuil-Soulanges, différentes étapes, telles que des évaluations, l'arpentage, l'opération cadastrale et l'acte de cession par le MELCCFP, ont été nécessaires. Ces démarches complétées, la Municipalité peut désormais entreprendre les travaux de réfection.

- 30 -

Source :

Geneviève Juillet
 Agente aux communications et aux relations avec le milieu
 Municipalité des Coteaux
 450 267-3531, poste 238
communications@les-coteaux.qc.ca

